

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2026-181

OBJET : MODIFIANT LA CIRCULATION RUE LEO LAGRANGE, RUE EMILE ZOLA ET CHEMIN DES AULNOYES, A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE DU MARDI 14 JUILLET 2026 – Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles du Code de la Route et les décrets subséquents ;

CONSIDERANT que la commune d'Esbyly organise des animations à l'occasion de la fête nationale, le mardi 14 juillet 2026 à 18H00 au mercredi 15 juillet 2026 à 1H00, au stade municipal sis rue Gustave Garrigou, dont un feu d'artifice le mardi 14 juillet 2026 de 23H00 à 23H30 ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il est nécessaire de modifier la circulation automobile ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour des raisons de sécurité et en raison du plan Vigipirate, la circulation sera interdite à tous les véhicules, exceptés les véhicules de secours et de service public, **rue Léo Lagrange, rue Emile Zola et chemin des Aulnoyes, le mardi 14 juillet 2026 de 22H30 à 23H30 ;**

Article 2 : Les véhicules en infraction seront verbalisés conformément aux dispositions du code de la route ;

Article 3 : Les services municipaux prendront les mesures nécessaires, pour signaler aux usagers de la voie publique et aux riverains, l'interdiction de circuler, sur les lieux précités, en implantant des panneaux conformes à la réglementation en vigueur ;

Article 4 : Les Services Municipaux devront retirer la signalisation mise en place pour cette occasion, dès la fin de la commémoration, pour rétablir la circulation sur les lieux précités ;

.../...

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à/au :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Esbly,
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Saint-Germain-sur-Morin,
- Monsieur le Directeur Général des Services d'Esbly,
- Monsieur le responsable des Services Techniques d'Esbly,
- Service Evénementiel d'Esbly,
- La Police Pluri communale,
- La Police Municipale d'Esbly.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 11 mai 2026.

*Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa
transmission :*

en sous-Préfecture le : 13 MAI 2026

de sa publication le : 13 MAI 2026

de l'affichage le : 13 MAI 2026

à ESBLV le : 13 MAI 2026



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : www.citoyens.telerecours.fr